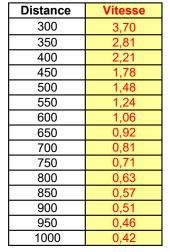
## Impact vibratoire en fonction de la distance tir - point de mesure selon le plan de tir communiqué

Charge par retard	Coeff. K
114	1500





La charge par retard est donnée à titre indicatif selon le plan de tir joint et peut être adaptée en fonction des souhaits du client.

Le coefficient K traduit la transmission de la vibration dans le massif. Il est donné à titre indicatif et sera corroboré par des mesures sur le terrain.

La limite de vitesse (arrêté ministériel du 22/09/1994) est de 10 mm/s.

Dans le calcul ci-dessous, à 300m du tir, et avec 114kg de charge par retard, la vitesse simulée atteint 3,70 mm/s.